PJ n°3-1 - Un plan d'ensemble à l'échelle de1/3 000 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau [3° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]

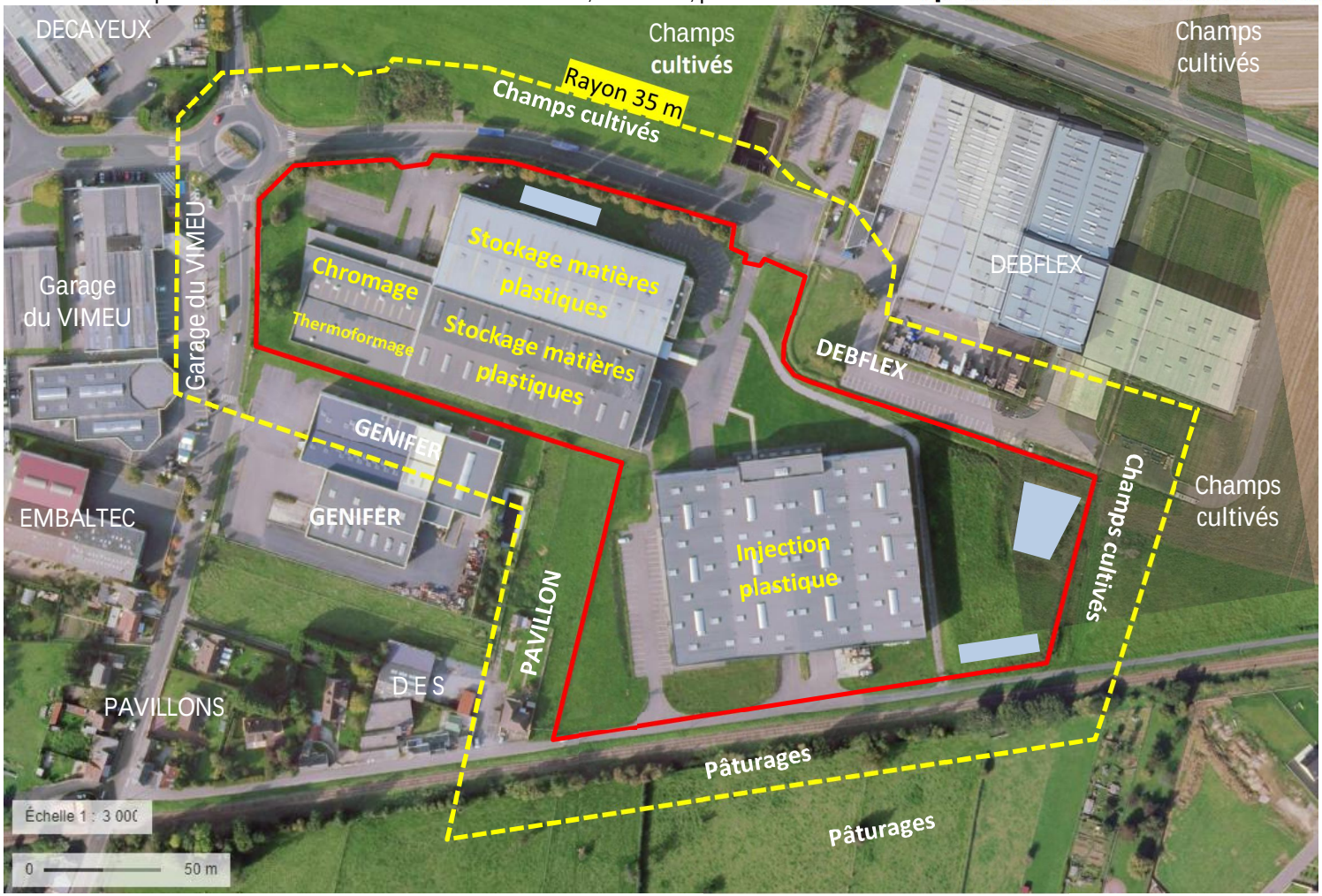

Dans le périmètre des 35 mètres, on ne note pas de plan d'eau ni de cours d'**eau ni de canaux. On note la prése**nce d'un Pavillon au Sud-Ouest, la présence au Nord des terrains cultivés et la société DEBFLEX, une Réserve Incendie communale, la présence à l'Est de la société DEBFLEX et des champs cultivés, la présence à l'Ouest de la société D E S, GENIFER et le Garage du Vimeux